Mise en ligne : 1er décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

GÉNICHON & PETIT, Libreville
exploitants forestiers

Camille GÉNICHON, gérant

Né vers 1878.
Marié à Juliette Thommeret
Ancien directeur de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française à Libreville.
Chevalier du mérite agricole (1914).

Décédé à Fontainebleau, le 28 octobre 1926.

Pierre PETIT, gérant

Administrateur de la Compagnie générale des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué (juillet 1928),
de la Société de la Haute-Bokoué (août 1928),
de la Compagnie fluviale et maritime de l'Ouest-Africain (sept. 1928)
et de l'l'Union forestière africaine.

Décédé à La Jasseix (Creuse) (*Les Annales coloniales*, 23 mai 1929)

NOTARIAT DE LIBREVILLE

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
GÉNICHON & PETIT
(*JOAEF*, 1er avril 1920)

Suivant acte reçu par Me Jean Soleilhac, notaire à Libreville, le 1er mars 1920, enregistré, MM. Camille Génichon et Pierre Petit, exploitants forestiers, tous deux demeurant à Libreville, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation, l'achat et la vente de tous bois du Gabon, ainsi que le commerce en général d'importation et d'exportation.

Cette société est constituée pour cinq années consécutives, à compter du 1er mars 1920, avec faculté pour chacun des associés de provoquer sa dissolution en prévenant son coassocié au moins six mois d'avance.

La raison et la signature sociales seront :

chacun des associés pourra faire usage de la signature sociale qui n'obligera la société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent. En conséquence, tous les billets, lettres de change, et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Les contrats en cours au 1er mars 1920 seront acceptés et exécutés par les deux associés sans aucune modification.

Le siège de la société est à Libreville.

Le capital social est fixé à soixante mille francs, chacun des associés apportant trente mille francs en numéraire; les apports seront constatés et fournis le 1er mars 1920.

Une expédition dudit acte constitutif a été déposée le 2 mars 1920 au greffe du tribunal de première instance de Libreville tenant lieu de greffe du tribunal de commerce et de celui de la justice de paix de ladite ville.

Pour extrait :
J. Soleilhac, notaire.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ
(*JOAEF*, 15 juin 1924)

Aux termes d'un acte reçu par Me Soleilhac, notaire à Libreville, le 22 avril 1924, enregistré, la société en nom collectif « Génichon et Petit », dont le siège est à Libreville, a été prorogée pour cinq années qui commenceront le 1er mars 1925 et finiront à pareille époque de l'année 1930.

Cette prorogation est consentie sans modification intéressant les tiers, sous les conditions contenues dans l'acte de Société formée entre MM. Camille Génichon et Pierre Petit, tous deux exploitants forestiers, demeurant à Libreville, par acte .de M e Soleilhac, dit notaire, en date du 1er mars 1920, enregistré et publié.

« Une expédition dudit acte de prorogation a été déposée le 23 avril 1924 au greffe du tribunal de 1re instance de Libreville ».

Pour extrait et mention :
J. Soleilhac,

AEC 1926/357 — Génichon et Petit,
Tél. : Ségur 96-75. — Télég. : Okokélé-Paris.
Siège social : LIBREVILLE (Gabon).
Objet. — Exploitations forestières au Gabon.
Imp. — Bois de toutes essences du Gabon.
Bureau : 18, rue d'Orléans, PARIS (14e).

ÉTAT-CIVIL DE FONTAINEBLEAU
(*L'Abeille de Fontainebleau*, 5 novembre 1926)

Décès.

28 octobre. — Camille Genichon, 48 ans, exploitant forestier, rue de la Cloche, 83.

DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

GÉNICHON & PETIT
(*JOAEF*, 15 mars 1927)

Suivant acte reçu par Me Louis Varlet, greffier-notaire à Libreville, le 7 février 1927, portant la mention :

« Congo Français, Enregistrement, cinq francs, à Libreville, le 8 février 1927, le Receveur (signé :)

Schœpflin, folio 4 *bis*, case 1 »

La société en nom collectif :

GÉNICHON & PETIT

ayant pour objet le commerce en général d'importation et d'exportation ainsi que l'exploitation, l'achat et la vente de tous bois du Gabon, suivant acte reçu par Me Jean Soleilhac, notaire à Libreville, le 1er mars 1920, enregistré, a été déclarée dissoute pour compter du 28 octobre 1926.

Une expédition dudit acte de dissolution de société a été déposée au greffe commun de la Justice de paix et du tribunal de commerce de Libreville, suivant acte de dépôt en date du 8 février 1927, enregistré.

Pour extrait et mention :
Louis Varlet,
greffier- notaire.

BRUITS ET NOUVELLES
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 novembre 1927)

……

Nous apprenons que les Établissements Pierre Petit viennent d'être rachetés par le groupe Kong. La production. de cette firme est l'une des plus importantes du Gabon ; elle est de l'ordre de 11.000 tonnes d'okoumé par an… Ayant ainsi leur approvisionnement en okoumé largement assuré, les Établissements Leroy sont aujourd'hui en mesure de développer encore largement leur production. Celle-ci s'élève maintenant à 60 mètres cubes de contreplaqués par jour, ce qui représente environ 12.000 mètres carrés de panneaux, et nous croyons savoir qu'il entre dans les intentions de la Société de porter rapidement cette production à 100 mères cubes par jour.